

Attestation de personne de métier - Examen pratique PXP - Selon OIBT 2018

Examen

Ref	Dates	Jours	Heures	Durée	Financement	CHF
p665				4 ans	CAF n°291*CPMBG*voir conditions	Prix sur demande

DÉFINITION

Le titulaire de l'attestation travaille généralement dans leur propre entreprise, une entreprise d'installation ou de contrôle électrique, un bureau de planification, des sociétés de distribution d'électricité ou dans l'industrie. Il est responsable de son action face à la clientèle, à ses collaborateurs, aux autorités et à la société. Il réalise des concepts et des projets en tenant compte des aspects économiques et écologiques.

La formation prépare à l'examen pratique PXP afin obtenir l'autorisation générale d'installer selon l'ordonnance OIBT.

PRÉREQUIS

Candidat/e titulaire d'un diplôme de technicien ES ou d'ingénieur HES ou titre équivalent reconnu par l'ESTI avec expériences de 3 ans dans les installations électriques basse-tension.

Voir les dispositions dans l'OIBT - art 8.

PRIX

Se rendre : www.forsiel.ch

Non compris : le prix des examens de la CERPE (www.cerpe.ch) ainsi que les examens de l'EIT.swiss (www.eitswiss.ch).

INSCRIPTION

Important : toute demande d'aide au financement doit être demandée avant le début du cours.

OBJECTIFS

Assumer les responsabilités techniques et économiques couvrant le domaine des installations électriques à basse tension.

Diriger une entreprise ou un département.

CONTENU

L'!fage dispense le module à la préparation à l'examen final.

Pour plus de précision, se rendre : www.forsiel.ch

La directive de la formation et le règlement des examens professionnels sont disponibles sur www.eitswiss.ch

DURÉE ET ORGANISATION

4 ans environ comprenant des modules du brevet BPEL et du diplôme HFPEL.

Pour plus de précision, se rendre : www.forsiel.ch

CONTACT

E : nathalie.bernardet@ifage.ch

T : +41 22 807 3086